

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
**FLAVIGNY-SUR-
MOSELLE**

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, les Membres du Centre communal d'action sociale se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 03/04/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
3 avril 2024

Présidence : Marcel TEDESCO, Président du CCAS.

Etaient présents :

CARDOT Marie-Claude, DOLDI Pierre, GERDOLLE Martine,
GILLOT Françoise, MEYER Christine, SIMONIN Frédérique,
TEDESCO Marcel

Mandat de procuration : GREINER Cathy à MEYER Christine

Absents : DEBONNET Michèle, GIRAUD Anthony, THIEMONGE Nicolas

Secrétaire de séance : Madame CARDOT Marie-Claude

Membres présents.....7
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....3
Votants.....8

Délibération 11 2024 : Adhésion à la CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales FacultatIVES)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
7	1	8	0	0	0

Le président du CCAS informe l'assemblée que la CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales FacultatIVES) sollicite l'adhésion du CCAS à cet organisme.

Elle a pour but d'organiser une réponse coordonnée pour soutenir le projet d'un habitant dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun.

Grâce à son animation technique portée par le Délégué Territorial de la CAF et la Responsable Territoriale des solidarités (RTS), la CTASF favorise le partage, l'émergence et la construction de projets de développement social sur le territoire.

Après avoir parcouru le projet de convention, il convient de déterminer la contribution financière du CCAS et de désigner son représentant auprès de la CTASF.

Le Président propose donc :

- d'adhérer à la Coordination Territoriale des Aides Sociales Facultatatives et d'autoriser le Président à signer la charte de fonctionnement
- de verser la somme de 50 € pour l'adhésion de l'année 2024
- de désigner Frédérique SIMONIN comme représentante

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Marcel TEDESCO,
Président du CCAS.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.11 16:08:14 +0200
Ref:6325061-9461554-1-D
Signature numérique
le Chef de service